



travaux effectué non payé

Par **SMG**, le **12/09/2008** à **15:49**

Bonjour, un client m'a demandé un devis pour une baie coulissante aluminium avec volet roulant. Celui-ci m'a donné son accord de travaux et m'a remis en espèces 600 €. Le travail terminé (montant total du marché 1800 € TTC) celui-ci ne veut pas me payer après plusieurs relances, ce monsieur m'a dit que de toute manière je n'avais pas de devis signé pour acceptation.

Maintenant je me retrouve dans une grosse impasse et ne sais plus comment faire.

Est-ce que vous pouvez me guider sur un autre chemin ?
Petite parenthèse : cette baie a été commandée chez un fabricant spécialisé.

merci d'avance

Par **superve**, le **25/09/2008** à **13:57**

Bonjour,

Avez-vous en votre possession un devis signé de ce client ??? (ou une demande de devis ???)

Le règlement en espèces a-t-il fait l'objet d'un écrit ? (reçu ou autre)

Le client est-il un particulier ou un professionnel ?

Bien cordialement